



AMIANTE : VOUS AVEZ LE DROIT DE SAVOIR !



Depuis l'alerte liée à l'émission massive d'amiante par les volets de désenfumage, nos différentes organisations syndicales ont cherché à obtenir une information fiable et complète sur l'exposition à l'amiante des différentes catégories de personnels de la Tour de Bretagne et des intervenants techniques sur cette Tour.

Nos constatations communes :

- **Toutes les précautions n'ont pas été prises pour assurer la sécurité des occupants et des intervenants.**
- **Certains employeurs se contentent d'une information partielle, voire fausse, uniquement destinée à « rassurer » les personnels.**

C'est pourquoi les Unions départementales de Loire-Atlantique ont décidé de réunir l'ensemble des salarié-e-s de la Tour de Bretagne et les personnels qui y interviennent, quel que soit leur employeur, pour une :

REUNION D'INFORMATION

Jeudi 5 Octobre 2017

ENTRE 12 h et 14 h au CCO

Tour Bretagne

Nous y ferons la transparence :

- sur les éléments de la Tour contenant de l'amiante ;
- les mesures à prendre pour que travailler dans la Tour ne soit plus synonyme de contamination par l'amiante ;
- sur les droits qui sont générés, en raison des expositions passées, pour les personnels qui travaillent, ont travaillé et interviennent dans la Tour.

Nous vous attendons toutes et tous.

**Pour la protection de votre santé et celle de vos familles
STOP A L'AMIANTE DANS LA TOUR DE BRETAGNE !**